

(Séance du mardi 12 octobre 2010)

**POS**  
(10\_POS\_213)

**Postulat Jean-François Cachin et consorts - Une nouvelle réaffectation du P+R provisoire de Vennes**

*Développement*

Le nouveau parking couvert P+R de Vennes vient de s'ouvrir et offre des possibilités de stationner les véhicules légers, la journée et/ou au mois avec dans le prix de location l'abonnement sur les transports publics de la région lausannoise des zones 11 et 12, pour 1050 places de voitures et en plus 150 places sont actuellement mises à la disposition des visiteurs aux prix de 2,5 francs par heure jusqu'à dix heures.

Nous sommes convaincus que l'ensemble des 1050 places de ce parking louées à la journée et/ou au mois seront rapidement épuisées et qu'il faudra trouver des solutions nouvelles. En ce qui concerne les véhicules lourds (cars ou camions) aucune place n'est prévue dans ou à proximité dudit parking couvert.

Le P+R provisoire de Vennes, dont la capacité est d'environ 300 places, a été construit par la Commune de Lausanne pour assurer, de manière partielle, l'accueil des pendulaires pendant la phase de construction du parking couvert de Vennes. Il est situé sur la parcelle du domaine public cantonal (DP 120), délimitée par la boucle de raccordement de l'entrée nord-est de la jonction de l'autoroute A9 de Vennes en direction de Genève. Initialement boisé, ce terrain a été entièrement déboisé pour recevoir après les installations de chantiers le P+R provisoire. La charge de remise en état après la mise en service du nouveau P+R couvert de Vennes incombe à la Commune de Lausanne.

Dès lors, nous estimons que ce P+R provisoire, aménagé dans cette boucle d'accès à l'autoroute, ne devrait pas être démolie comme c'est prévu, mais être transformé d'une part en un parking de courte durée pour les véhicules légers (exemple parking à durée limitée, maximum 3 ou 4 heures) afin de permettre aux personnes souhaitant se rendre en ville en m2 pour quelques heures (médecin, achats divers, etc.), et d'autre part, sur les 300 places actuelles pour des véhicules légers, en transformer un certain nombre en places réservées pour les véhicules lourds, tels cars et camions.

Par ce postulat, nous demandons au Conseil d'Etat, en collaboration avec la ville de Lausanne et l'OFROU d'examiner la possibilité de transformer ce P+R provisoire en parking pour véhicules légers à durée limitée (maximum 3 ou 4 heures) et pour des véhicules lourds tels que cars et camions.

Nous demandons la prise en considération immédiate de ce postulat avec renvoi au Conseil d'Etat.

*Ne souhaite pas développer.*

Lausanne, le 5 octobre 2010.

(Signé) *Jean-François Cachin et 26 cosignataires*

*L'auteur n'a pas souhaité développer son postulat.*

*Dans son développement écrit, cosigné par au moins 20 députés, l'auteur demande le renvoi direct au Conseil d'Etat.*

La discussion est ouverte.

**M<sup>me</sup> Valérie Schwaar** : — Ce postulat touche un sujet d'actualité. En effet, le P+R de Vennes a ouvert ses portes le 18 septembre dernier, conjointement avec une révision de la tarification du stationnement dans les parkings-relais lausannois. Si ce postulat ouvre des pistes qu'il convient d'explorer — comme un besoin éventuel en stationnement pour des poids lourds ou des cars — je demande qu'il soit préalablement discuté en commission. Pour cela, je présente deux arguments, qui seront chers à certains de mes collègues.

Premièrement, il y a l'autonomie communale. Il serait effectivement intéressant d'entendre la Ville de Lausanne sur un sujet qui la concerne très directement. Deuxièmement, il y a un problème de concurrence. Le nouveau parking-relais de Vennes, récemment inauguré, n'est plus géré par l'Office de stationnement de la Ville de Lausanne, mais par la société Parkings-Relais lausannois SA. La proposition de notre collègue consiste à créer un parking, sur le domaine public, à proximité immédiate d'un parking géré par une société anonyme. Cela mérite aussi discussion. En conséquence, je demande le renvoi du postulat en commission.

**M. Jean-Luc Chollet** : — Je déclare mes intérêts, pas forcément volontaires. Avant-hier, c'est-à-dire dimanche matin entre 2h et 4h du matin, j'allais dans tous les sens, avec mon épouse et l'aide de la police municipale, pour essayer de regrouper des génisses qui ne sont même pas à moi ! Cela pour éviter qu'elles n'aillent sur l'autoroute.

Revenons à quelque chose de plus sérieux : vu que le temps presse, je demande le renvoi direct au Conseil d'Etat. Parce que c'est le Conseil d'Etat, au travers de son exposé des motifs et de sa réponse, qui nous dira quels sont les rapports à avoir avec la société d'exploitation et avec la Municipalité de Lausanne. Nous avons maintenant besoin de propositions claires et précises, parce que la question que soulève notre collègue Cachin est d'une extrême importance et, encore une fois, parce que le temps presse. Je vous remercie de renvoyer directement cet objet au Conseil d'Etat.

**M. Jean-Yves Pidoux** : — Le temps ne presse que quand on est mal préparé, alors que la bonne préparation suppose, effectivement, un passage en commission. A moins que M. le député Jean-François Cachin ne puisse nous dire ce que M. le conseiller communal Jean-François Cachin entend faire au Conseil communal de Lausanne pour assurer une certaine symétrie des formes dans ses propositions. Car s'il souhaite que le Grand Conseil transmette directement cette demande au Conseil d'Etat et qu'il demande au Conseil d'Etat de se prononcer sur un sujet qui a à voir avec la Ville de Lausanne, il devrait peut-être aussi faire une démarche symétrique au conseil communal et nous dire si cette démarche a des chances de passer directement à la municipalité, sans passage par une commission.

**M. Jean-François Cachin** : — Ce postulat a un but bien précis : le parking couvert P+R ouvert par la Ville de Lausanne — car je rappelle que la société qui gère ce parking, c'est la Ville de Lausanne — permettra, dans sa superstructure, de recevoir un hôtel et un musée d'eau douce, alors que, dans ce lieu, aucune place n'est actuellement prévue pour des véhicules lourds et des cars, en plus des véhicules légers. Le but de ce postulat est, d'une part, de permettre à des usagers de véhicules légers de s'arrêter quelques heures pour se rendre en ville et, d'autre part, et surtout, de mettre en place des parkings pour les véhicules lourds.

Quant à la question de M. Pidoux, s'il regarde l'ordre du jour du conseil communal de ce soir, il verra qu'un dépôt similaire y a été fait. En effet, l'Etat de Vaud est concerné comme la Ville de Lausanne, et surtout comme l'Office fédéral des routes (OFROU), puisque cela se situe sur un territoire autoroutier.

Le renvoi en commission, opposé à la prise en considération immédiate et au renvoi au Conseil d'Etat, est préféré par 52 voix contre 50, sans abstention.

**M. Jean-François Cachin** : — Je demande l'appel nominal.

La demande est soutenue par plus de 20 membres.

**A l'appel nominal, le renvoi en commission, opposé à la prise en considération immédiate et au renvoi au Conseil d'Etat, est préféré par 57 voix contre 50, sans abstention.**

*Ont voté oui* : Anne Baehler Bech, Alexis Bally, Sandrine Bavaud, Valérie Cornaz-Rovelli, Claudine Dind, Susanne Jungclaus Delarze, Raphaël Mahaim, Philippe Martinet, Jean-Yves Pidoux, Catherine Roulet, Marianne Savary, Verena Berseth Haged, Bernard Borel, Nicolas Rochat, François Cherix, Anne-Marie Depoisier, Philippe Deriaz, Fabienne Freymond Cantone, Pierre-André Gaille, Michèle Gay-Vallotton, Nuria Gorrite, Jean Guignard, Catherine Aellen, Grégoire Junod, Olivier Kernén, Denis-Olivier Maillefer, André Marendaz, Stéphanie Apothéloz, Nicolas Mattenberger, Stéphane Montangero, Claire Attinger Doepper, Philippe Randin, Roger Saugy, Jean Christophe Schwaab, Valérie Schwaar, Claude Schwab, Filip Uffer, Monique Weber-Jobé, Pierre Zwahlen, André Chatelain, Olivier Epars, Yves Ferrari, Julien Glardon, Olivier Mayor, Tinetta Maystre, Béatrice Métraux, Jean-Michel Dolivo, Anne Papilloud, Mireille Aubert, Laurent Ballif, Edna Chevalley, Ginette Duvoisin, Jean-Michel Favez, Christiane Rithener, Alessandra Silauri, Vassilis Venizelos, Eric Walther. (57)

*Ont voté non* : Jacques Ansermet, Frédéric Borloz, Christa Calpini, Gloria Capt, Christine Chevalley, François Debluë, Philippe Grobéty, Michel Desmeules, Claude-André Fardel, Martine Fiora-Guttmann, Jean-François Cachin, Olivier Golaz, Pierre Grandjean, Frédéric Haenni, Rémy Jaquier, Véronique Hurni, Serge Melly, Alain Monod, Philippe Reymond, Marc-Olivier Buffat, Laurent Chappuis, Jean-Luc Chollet, Philippe Ducommun, Maximilien Bernhard, Isabelle Chevalley, Sylvie Villa, Jaqueline Bottlang-Pittet, Régis Courdesse, Dominique Bonny, Albert Chapalay, Grégory Devaud, Hans Rudolf Kappeler, Catherine Labouchère, Pierre-Alain Mercier, François Payot, Gil Reichen, Philippe Vuillemin, Michel Rau, Jean-Marie Surer, Jean-Jacques Truffer, Raphaël Abbet, Eric Bonjour, François Brélaz, Fabienne Despot, Eric Sonnay, Laurent Wehrli, Jacques Nicolet, Pierre Guignard, Pierre-André Pidoux, Gabriel Poncet. (50)